Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

2023 DU 164 Dénomination place Marie-Louise Dugès-Lachapelle (12ème).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il vous est aujourd'hui proposé d'attribuer la dénomination "Marie-Louise Dugès-Lachapelle " à une emprise à Paris (12ème). Cet ajout s'inscrit dans l'action de la mise en valeur des personnalités féminines.

Marie-Louise Dugès naît probablement à Paris le 1er janvier 1769.

Fille et petite-fille de sage-femme, elle montre très jeune des compétences pour réussir des accouchements difficiles et pour traiter des cas rares et complexes.

En 1792, elle épouse un chirurgien de l'Hôpital Saint-Louis surnommé Lachapelle, dont elle deviendra veuve en 1795.

Consultée avec plusieurs médecins lors d'une réforme sur le service des accouchées et des enfants trouvés, elle préconise, dès 1793, la nécessité de séparer les femmes en couches des autres malades, afin d'éviter les risques de fièvre puerpérale. Elle devient directrice de l'Hospice de la Maternité, nouvelle institution qui recueille surtout des femmes démunies, les plus exposées aux maladies. Une école accueillant les élèves sages-femmes y est créée. Elle instaure un cursus de formation rallongeant la durée d'enseignement de trois mois à un an et de nouvelles méthodes d'interventions obstétricales. Elle y organise la distribution de l'enseignement théorique et pratique, la transmission des connaissances en obstétrique, tout en concevant une meilleure organisation de l'espace que celle de la salle insalubre et trop petite dédiée aux accouchements à l'Hôtel-Dieu.

Marie-Louise Dugès-Lachapelle est l'auteure de l'ouvrage en 3 volumes, que publie son neveu Antoine Dugès : *Pratique des accouchemens ou Mémoires et Observations choisies sur les points les plus importans de l'art*. Dans le volume 2, publié après son décès, une notice historique de 1822 retrace sa vie.

Marie-Louise Dugès-Lachapelle est l'une des fondatrices de l'obstétrique moderne.

Elle décède à Paris le 4 octobre 1821, d'après la notice citée ci-dessus.

Aussi, si vous en êtes d'accord, la dénomination " Marie-Louise Dugès-Lachapelle " sera attribuée à la place publique située à l'intersection des rues de Reuilly, de Chaligny, et de la rue du Faubourg Saint-Antoine à Paris (12ème), conformément au plan annexé au présent exposé des motifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

LOCALISATION

2023 DU 164 Dénomination place Marie-Louise Dugès-Lachapelle (12e).

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "place Marie-Louise Dugès-Lachapelle", à une emprise à Paris (12ème) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 12ème arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2ème commission,

Délibère :

La dénomination " place Marie-Louise Dugès-Lachapelle" est attribuée à la place publique située à l'intersection des rues de Reuilly, de Chaligny et de la rue du Faubourg Saint-Antoine, à Paris (12ème).